

# Semsamar : MOE réhabilitation - résidence Les Immortels Gourbeyre

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / AJL@LCG.GP

20 juin 2024



Annonce n°2024/06/8

## Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SEMSAMAR (971)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 33336111100060

Code postal / Ville : 97122 Baie-Mahault

Groupement de commandes : Non

## Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Quentin Solignac - Mail : qsolignac@icloud.com

### Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Inscription Ordre des Architectes ou diplôme

Capacité économique et financière : Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

CA des 3 dernières années

Capacités techniques et professionnelles : Certificats de capacité

Références pertinentes

Technique d'achat : Sans objet

### | **Date et heure limite de réception des plis :**

Mercredi 03 juillet 2024 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

### | **Section 4 : Identification du marché**

Intitulé du marché : MOE réhabilitation - Résidence Les Immortels

Classification CPV : 71200000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : MOE réhabilitation des 25 logements de la Résidence LES IMMORTELS à ST-CHARLES, GOURBEYRE.

Lieu principal d'exécution : Saint-Charles, Gourbeyre

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché allotи : Non

#### Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : Fournir attestation de passage avec des photos du site

Date d'envoi du présent avis

18 juin 2024